

snes
fsu



S₃ de Grenoble

Supplément n° 1 de Novembre 2014
au Bulletin n° 210 d'Octobre 2014

Prix du numéro : 1 € - Abonnement : 6,50 €.

Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014

JE VOTE SNEFS
JE VOTE FSU

snes
fsu

ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ



Éditorial

Le Snes-FSU dans les élections professionnelles, c'est maintenant... et c'est tout le temps !

Nous avons fait le choix du papier et du contact humain...
Désuet ? NON ! DÉLIBÉRÉ !

Parce que pour nous, le syndicalisme, ça ne peut pas être une avalanche de clics tous les quatre ans ; c'est d'abord tous les jours, dans nos établissements, en chair et en os, parce vos élus du Snes-FSU sont vos collègues au quotidien, sont tous en charge de cours, d'élèves dans nos établissements, et se collettent à vos côtés avec les multiples difficultés de nos métiers.

La confiance que vous nous avez accordée a fait de nous la voix de la profession ; ça n'est pas rien, et cela pèse dans les rapports avec l'Administration, vous le savez bien. Qu'il s'agisse de lutter contre les dérives managériales, dans les collèges et les lycées, de s'engager pour la défense de l'Éducation prioritaire, ou de garantir les droits de tous et de chacun dans les commissions paritaires académiques (avancement d'échelons, appels de notation administrative, mutations, hors-classe...), vos élus, parce qu'ils vous connaissent et partagent vos préoccupations professionnelles, sont légitimes à donner de la voix.

Ne nous privons pas de cette force collective patiemment construite, dans un contexte politique difficile où les repères sont bousculés, où l'abstention ne sert jamais ceux qui s'y résignent. Nous n'avons pas soutenu la mise en place du vote électronique, qui a minoré le poids de l'Éducation nationale dans la Fonction publique d'État. Elle doit retrouver la part qui lui revient. Il s'agit maintenant de conforter et renforcer toujours le Snes-FSU dont le fondement demeure l'articulation de la défense des personnels avec un projet d'École ambitieux pour tous.

C'est ce projet que nous porterons ensemble sur le devant de la scène dans le meeting du 22 novembre à Paris.

C'est ce projet que nous validerons

**du 27 novembre au 4 décembre 2014,
en votant Snes-FSU.**

- Corinne BAFFERT -

Comment faire

Le vote électronique II, le retour...

Nous pourrions continuer à nous désoler de ce choix, imposé de façon très unilatérale par l'Administration. Nous l'avons combattu, et nous savons que nous, FSU, lui devons pour une grande part d'avoir perdu la première place dans la Fonction publique d'État, que c'était vraisemblablement un calcul politique, mais au-delà ?

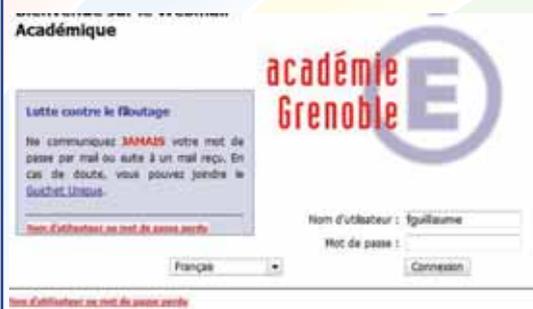
Nous avons une seule manière efficace de faire barrage à ces manœuvres, c'est de faire reculer l'abstention. Lors du précédent scrutin, en 2011 l'abstention a pesé le plus, comme toujours, sur les forces engrangeant le plus de voix ; et plus grave, le poids de l'Éducation nationale s'en est trouvé fortement minoré (c'est dans l'Éducation que l'abstention a été la plus forte) au sein de la Fonction publique, perdant ainsi une part de sa capacité à peser sur des dossiers aussi essentiels que les salaires ou la protection sociale.

Nous ne devons pas renouveler l'expérience, et avons le devoir de rendre ses voix, son poids, à l'Éducation nationale pour qu'elle puisse se faire entendre à proportion de sa taille. Il appartient à chacun de voter et faire voter pour les listes Snes-FSU, pour les Commissions administratives paritaires nationale et académique (CAPN et CAPA), mais aussi pour les listes FSU, pour les Comités techniques académique et ministériel (CTA et CTM), car c'est là que va se mesurer la représentativité de chacun. C'est ce calcul de représentativité qui va générer les moyens attribués aux organisations syndicales.

Ne perdons pas une voix, du 27 novembre au 4 décembre, votons !

Il faut avoir créé son mot de passe dans son espace électoral et être en possession de la notice de vote remise sous pli cacheté, qui contient l'identifiant. Ce sont ces deux éléments qui permettront de voter de n'importe où durant le scrutin, et depuis son établissement la journée du 4 décembre. Il sera possible, tout au long du scrutin, de récupérer un nouveau mot de passe ou identifiant en cas de perte ou d'oubli. Gardez-les sur vous dans la période, vous pourrez ainsi demander de l'aide aux correspondants élections dans vos établissements. Ils seront à votre écoute et régulièrement en relation avec les sections départementales ou académique du Snes-FSU.

Étape 1 : Tous les personnels de l'Éducation disposent d'une *adresse professionnelle* Prenom.Nom@ac-grenoble.fr : elle est **indispensable pour pouvoir voter**. Si vous ne la consultez pas régulièrement par votre messagerie, vous pouvez le faire par le Webmail en allant à la fenêtre ci-contre.



Adresse du Webmail académique : <https://webmail.ac-grenoble.fr>

Le *nom d'utilisateur* est souvent composé de l'initiale du prénom suivie du nom, **sans espace**. Le *mot de passe* est celui que vous avez défini ou, par défaut, **votre NUMEN**. Si vous avez oublié votre identifiant et/ou votre mot de passe, cette fenêtre vous permet aussi de les récupérer, de même que l'adresse :

<https://bv.ac-grenoble.fr>

Étape 3 : L'écran d'accès à l'espace « électeur » comporte deux onglets.

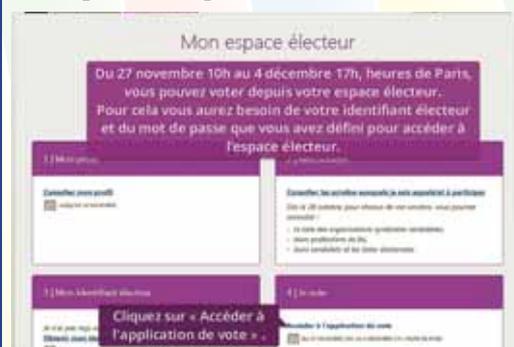


Premier accès à l'« espace électeur »

Cliquer sur l'onglet « **Créer mon compte** » pour définir votre *mot de passe*. L'*adresse professionnelle* est demandée pour login et pour récupérer le lien qui est généré par la création de cet espace.

Rem. Après ce premier accès, c'est l'autre onglet « **Accéder** » de cette même fenêtre qui, par la suite, permettra d'entrer dans votre espace.

Étape 5 : Le *mot de passe* défini permet d'accéder à l'espace « électeur » par le 2nd onglet de l'étape 3. Cet espace est constitué de 2 fenêtres de vérification et d'information, à consulter :



Les 4 fenêtres de l'espace « électeur »

1- **Mon profil**, 2- **Mes scrutins**. Lorsque la *notice* vous a été délivrée apparaît la fenêtre : 3- **Obtenir mon identifiant** qui permet de récupérer un *identifiant* (de 4x4 caractères) en cas de perte ou de vol de celui-ci ou bien si l'on n'a pas reçu la *notice* le contenant.

La fenêtre 4- **Accès à l'application de vote** apparaîtra le 27 novembre au début du scrutin et permettra d'émettre les votes à l'aide du *mot de passe* et de l'*identifiant*, deux données **indispensables pour voter**.

Étape 7 : Vous aurez la possibilité de voter du 27/11 au 04/12 inclus, en vous connectant à votre espace électeur par : <https://vote2014.education.gouv.fr/#/login> à partir de n'importe quel ordinateur. Vous pouvez aussi l'atteindre à partir de la page de référence <http://www.education.gouv.fr/electionspro2014>

de l'étape 2 . Cette page rassemble toutes les infos, les liens et les questions que le ministère met à la disposition des électeurs. Avant de voter, vous pouvez, en particulier, vous familiariser rapidement avec la procédure à l'aide du tutoriel qu'on y trouve et auquel on accède par :

<http://www.education.gouv.fr/tutoriel-electionpro2014/tutoriel/index.html>

Vous trouverez également une aide fournie, claire et simple d'emploi sur le site national du SNES à :

<http://www.snes.edu/Bienvenue-dans-la-rubrique-sur-les.html>



Tutoriel

pour voter ?

Étape 2 : Vous devez **créer votre compte** personnel dans l'espace « électeur » et **définir un mot de passe** pour y accéder.



À cet effet, vous avez reçu un message du Ministère sur votre adresse professionnelle qui vous permet d'**aller sur l'espace « électeur »** en cliquant dessus. Si vous n'avez pas reçu ce message, rendez vous à la fenêtre ci-contre par l'adresse indiquée au-dessous et **cliquer sur le pavé violet** pour vous y rendre.

NB. Prenez aussi le temps de parcourir les très nombreuses infos de cette page.

<http://education.gouv.fr/electionspro2014>

Étape 4 : Créer et confirmer votre **mot de passe** d'au moins 8 caractères dont une majuscule, une minuscule et un chiffre.



Valider après avoir recopié les caractères de contrôle. C'est presque terminé !

Il reste à aller «**recupérer**» le **message** contenant le **lien électronique** qui vous est envoyé via votre adresse professionnelle puis à **cliquer dessus pour confirmer** la création de votre espace.

C'est fini pour cette phase. Vous pouvez alors consulter les professions de foi, les listes se rapportant à vos scrutins puis à **voter...**

Rem. Ces opérations peuvent être effectuées jusqu'au moment du vote mais **le plus tôt est le mieux** pour éviter les engorgements et plantages de dernière minute.

Création du mot de passe

Étape 6 : Que faire en cas d'oubli, de perte ou de vol de **ces deux clés essentielles** ?

- Pour un **mot de passe perdu**, allez à l'écran d'accès de l'espace électeur (étape 3). Au-dessous des 2 lignes de saisie suivez le lien « **Mot de passe oublié** ». Vous recevrez sur **votre adresse professionnelle** un mail à confirmer qui annulera le **mot de passe** perdu. Il faudra alors **en recréer un nouveau** (étape 3). Cette procédure vaut jusqu'au 4 /12 inclus.



- Pour **obtenir votre identifiant** (jusqu'au 4/12) ou **en redemander un nouveau** (jusqu'au 26/11 à 9 h), il faut **entrer dans l'espace « électeur »** (avec le **mot de passe**) et aller au cadre 3 (étape 5). Selon le cas, suivez l'un des 2 liens en fournissant une **adresse mail personnelle** (et non **professionnelle**) ou un **n° de portable** où vous confirmerez l'**identifiant** reçu par mail ou SMS.

Étape 8 : En cliquant sur la fenêtre 4 de votre espace électeur pour atteindre l'**application de vote**, vous aurez besoin de votre **mot de passe** et de votre **identifiant** pour accéder à vos scrutins . Voir au verso (p.4), le tableau des votes à exprimer selon votre catégorie.



Vous pouvez voter à différents moments en vous rendant à plusieurs reprises sur l'application car il est parfois plus difficile d'y accéder à certaines heures, en particulier les derniers jours.

Ayez le bon CLIC !

VOTEZ - et faites voter -

pour le



et la



Éducation prioritaire, contenus d'enseignement, formation des stagiaires, crise de recrutement, revalorisation des salaires, conditions de travail...

Tout au long de l'année scolaire, les militants du Snes-FSU sont vos collègues dans les établissements et, au quotidien, ils sont présents à vos côtés pour lutter contre l'arbitraire et les dérives managériales.

Vos élus se battent avec vous pour nos métiers, mais aussi pour un projet d'École ambitieux pour l'ensemble de nos élèves. Ils vous représentent et portent la voix de la profession dans les instances, où ils ont à cœur de faire respecter vos droits.

En renouvelant, par votre vote, votre confiance aux candidats du Snes-FSU, vous vous - et vous leur - donnez les moyens de parler haut et fort.

Ensemble, donnons de la voix !

À vous de jouer...

Visez juste !

C'est un petit jeu très simple, qui permet d'y voir clair parmi toutes les sollicitations actuelles... et parfois très conjoncturelles.

Ce que vous y gagnerez, ce sont des élus sincères, qui s'engagent pour nos métiers, pour l'École.

JEU - CONCOURS	SNES FSU	Orga. X...	Synd. Y....	Conf. Z....
Dégel du point d'indice.	✓			
Revalorisation de nos salaires et de nos conditions d'exercice.	✓			
Pour un vrai Service Public de l'Éducation nationale pour tous.	✓			
Pour l'unité du Second degré, de la 6 ^{ème} à la T ^{ale} .	✓			
Abandon du Livret Personnel de Compétences et du Socle Fillon.	✓			
Refus de la réforme des lycées de 2010 et de la casse des voies technologiques.	✓			
Refus d'un syndicalisme de complaisance et d'accompagnement ou d'un « prêt-à-penser » dogmatique.	✓			
Choix de l'information, de la transparence et du débat permanent avec la profession.	✓			
Pas de décharges complètes pour les militants du Snes-FSU : un syndicalisme de terrain, au quotidien, à vos côtés.	✓			

QUI VOTE QUOI ?

Selon le type de scrutin, vous aurez à voter pour une liste syndicale **SNES** aux CAPN, CAPA, et CCP et pour une liste fédérale **FSU** aux CTM et CTA (qui comprend des candidats des différents syndicats de la FSU, dont le SNES pour le Second degré). Le tableau ci-contre résume les votes que vous avez à émettre.

Sommaire

Page 1 : Édito.
Pages 2-3 : Comment faire pour voter ?
Pages 4 : À vous de jouer.... / Qui vote quoi ?

SECTION ACADÉMIQUE DU SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945
BP 137 - 38403 -
Saint Martin d'Hères - Cedex
e-mail : s3gre@snes.edu
Tél : 04 76 62 83 30
Fax : 04 76 62 29 64
Site académique :
<http://www.grenoble.snes.edu>

Attention :

Pour les listes aux CCP des non-titulaires - en raison de la rotation fréquente des représentants élus - on vote seulement pour les sigles des syndicats qui présentent des candidats.

**VOTEZ
ET
FAITES VOTER
POUR
LA FSU
ET SES
SYNDICATS !**

	CTM	CTA	CAPN	CAPA (ou CAP des PEGC)	CCP
Agrégés	Liste  FSU	Liste  FSU	Liste  SNES FSU	Liste  SNES FSU	
Certifiés	Liste  FSU	Liste  FSU	Liste  SNES FSU	Liste  SNES FSU	
CPE	Liste  FSU	Liste  FSU	Liste  SNES FSU	Liste  SNES FSU	
DC10 / COPsys	Liste  FSU	Liste  FSU	Liste  SNES FSU	Liste  SNES FSU	
PEGC	Liste  FSU	Liste  FSU		Liste  SNES FSU	
non-Titulaires Enseign., Éducation et Orientation	Liste  FSU	Liste  FSU			Liste  SNES FSU
ED / AESH	Liste  FSU	Liste  FSU			Liste  SNES FSU
Stagiaires ESPE, non titularisés	Liste  FSU	Liste  FSU			
Stagiaires (titulaires hangeant de corps.)	Liste  FSU	Liste  FSU	Votes dans le corps d'origine		